RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00559
Numéro SIREN : 533 337 895
Nom ou dénomination : A2FL

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2023 sous le numéro de dépôt 68

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : A2FL

Adresse de l'entreprise 3 Rue Saint-Louis 27000 - EVREUX

Numéro SIRET * 5 3 3 3 3 7 8 9 5 0 0 0 2 3

SAISI le 23 000 828

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 6

Néant *

Exercice N clos le, 30062022

			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE* – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	80 000	AI			80 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISE* – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	99 181	AS	90 960		8 221
	Autres immobilisations corporelles	AT	263 277	AU	220 151		43 126
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISE* – IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	3 604	BI			3 604
	TOTAL (II)	BJ	446 061	BK	311 111		134 950
ACTIF CIRCULANT – STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	21 200	BM			21 200
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 969	BW			1 969
ACTIF CIRCULANT – CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	15 093	BY			15 093
	Autres créances (3)	BZ	6 664	CA			6 664
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT – DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	70 592	CG			70 592
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 560	CI			4 560
	TOTAL (III)	CJ	120 078	CK			120 078
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	566 140	1A	311 111		255 029

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Révor - http://www.revor.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise :	A2FL		Néant	*
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000)		DA	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	300
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	79 036
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-27 248
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	55 087
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	71 253
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	71 253
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	48 973
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	5 370
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	30 821
	Dettes fiscales et sociales		DY	43 525
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	128 688
	Ecarts de conversion passif * **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	255 029
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	92 092
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Révor - http://www.revor.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFiP N° 2052-SD 2022

Désignation de l'entreprise : A2FL

Néant [ ] *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue – biens *	FD	103	FE		FF	103
	Production vendue – services *	FG	745 597	FH		FI	745 597
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	745 700	FK		FL	745 700
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	20 295
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	15 795
	Autres produits (1) (11)					FQ	32
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	781 822
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	308 130
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-11 400
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	157 606
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 490
	Salaires et traitements *					FY	264 306
	Charges sociales (10)					FZ	52 335
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements *					GA	23 976
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	996
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	802 438
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-20 617
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	350
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	350
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-350
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-20 967

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Révor - http://www.revor.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2022

Désignation de l'entreprise : A2FL

Néant [ ] *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	6 281
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 281
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-6 281
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	781 822
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	809 070
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-27 248

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	15 795
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Amendes	90	
Frais d'expertise	6 191	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Révor - http://www.revor.fr

IV ANNEXE COMPTABLE

A2FL

Annexe des Etats de Synthèse au 30-6-2022

1 - Préambule

L'exercice social clos le 30-6-2022 a une durée de 12 mois

L'exercice précédent clos le 30-6-2021 avait une durée de 6 mois

Le total du chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice s'élève à :	745 700 €
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de	255 029 €
Le résultat net comptable est une perte de	-27 248 €

2 - Evénements significatifs et faits caractéristiques :

- **Changement de méthode ou d'estimation et impact**

  Il n'y a eu aucun changement de méthode ou d'estimation sur l'exercice.

- **Faits caractéristiques de l'exercice**

  La date de clôture a été avancée au 30/06/2021 afin de repartir sur une comptabilité non impactée par les différentes fermetures liées au Covid-19. L'exercice 2021/2022 devrait ainsi permettre d'afficher une exploitation normale sur 12 Mois. La date de clôture au 30 Juin, sera maintenue pour les prochains exercices.

  Compte-tenu de la propagation de l'épidémie Covid-19 dans le monde au cours de l'année 2020 et du premier semestre 2021, il est considéré que, pour les périodes ou exercices clos au 31 décembre 2020 et ultérieurement, l'épidémie de Covid-19 constitue une situation avérée, qui existait avant la clôture de nos comptes annuels au 30 Juin 2022.

  Nous n'avons pas décelé un quelconque impact financier sur la valeur des actifs et passifs au 30 Juin 2022 ou une quelconque incertitude sur la continuité d'exploitation, l'activité ayant repris normalement.

- **Evènements postérieurs**

  Aucun évènement significatif postérieur à la date de clôture n'est à signaler.

3 - Règles et méthodes comptables :

Les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant du règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général, modifiant le Règlement 2014-03.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

► **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

► **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immoblisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

► **Stocks :**

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

► **Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

► **Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

4 - Notes sur le bilan actif :

► **Actif immobilisé**

- **Immobilisations incorporelles**

Fonds commercial	Valeur brute	Amortissemt Dépréciation	Valeur nette	Taux appliqué
Fonds acheté	80 000		80 000	
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport				
TOTAL	**80 000**		**80 000**	

- **Mouvements des immobilisations de l'exercice**

  - **Immobilisations brutes**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	80 000			80 000
Immobilisations corporelles	359 918	11 658	9 118	362 458
Immobilisations financières	3 604			3 604
TOTAL	**443 521**	**11 658**	**9 118**	**446 061**

  - **Amortissements et dépréciations d'actif**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	296 252	23 976	9 118	311 111
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**296 252**	**23 976**	**9 118**	**311 111**

  - **Détail des immobilisations et amortissements en fin de période**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissemt Dépréciation	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	80 000		80 000	
Matériels & outillages	99 181	90 960	8 221	3 à 10 ans
Installations générales	177 019	134 140	42 879	5 à 15 ans
Matériels de transport	3 540	3 540		3 ans
Matériel bureau & informatique	6 144	6 144		3 à 5 ans
Mobilier	76 574	76 326	247	7 à 10 ans
TOTAL	**442 458**	**311 111**	**131 347**	

► **Etat des créances**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actifs immobilisé	3 604		3 604
Actifs circulant & charges d'avance	120 078	120 078	
TOTAL	**123 682**	**120 078**	**3 604**

► **Produits à recevoir par poste du bilan**

Produits à recevoir	30-juin-22	30-juin-21
Personnel		2 907
Organismes sociaux		13 467
Etat et autres collectivités publiques		7 586
TOTAL		**23 960**

5 - Notes sur le bilan passif :

► **Capital social**

Mouvements du Capital	Nombre de titres	Valeur Nominale	Capital social
Début d'exercice	100	30	3 000
Emissions			
Remboursement ou annulation			
Fin d'exercice	**100**	**30**	**3 000**

► **Provisions pour risques et charges**

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit sur la période :

Libellés	Montant à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise pour utilisation	Reprise pour non utilisation	Montant à la clôture
Autres provisions	71 253				71 253
TOTAL	**71 253**				**71 253**

► **Etat des dettes**

Etat des dettes	Montant total	A un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit (A)	48 973	12 376	36 596	0
Dettes financières diverses	5 370	5 370		
Fournisseurs	30 821	30 821		
Dettes fiscales & sociales	43 525	43 525		
TOTAL	**128 688**	**92 092**	**36 596**	**0**
(A) Dont emprunts contractés sur la période		Dont emprunts remboursés		1 027

► **Charges à payer par poste du bilan**

Charges à payer	30-juin-22	30-juin-21
Fournisseurs	11 880	5 760
Dettes sociales	27 220	42 215
Dettes fiscales	920	1 095
TOTAL	**40 020**	**49 070**

6 - Notes sur le compte de résultat :

► Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

	30-juin-22			30-juin-21		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Chiffre d'affaires	**745 700**		**745 700**	**47 203**		**47 203**
Dechets	103		**103**	27		**27**
Services	745 597		**745 597**	47 176		**47 176**

► Composantes du résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :	30-juin-22	30-juin-21
Produits financiers		
Charges financières	**350**	**24**
Intérêts et charges assimilées	350	24
RESULTAT FINANCIER	**-350**	**-24**

► Tableaux relatifs aux produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel peut se décomposer de la manière suivante :	30-juin-22	30-juin-21
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	**6 281**	**232**
Sur opérations de gestion	**6 281**	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	*90*	
Autres	*6 191*	
Sur opérations en capital		**232**
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		*232*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-6 281**	**-232**

► Accroissements et allégements de la dette future d'impôts

Accroissements et allégements	Montant	Impôts Taux:	15.00%
Allégements	**218 748**		**32 812**
Total des déficits reportables	218 748		32 812
TOTAL	**218 748**		**32 812**

7 - Engagements hors bilan

▶ **Autres engagements donnés, reçus ou réciproques**

- **Engagements donnés**

Nature de l'engagement et identité du bénéficiaire si connu ou individualisé	Montant
Effets escomptés non échus Avals, cautions et garanties	
TOTAL	

- **Engagements reçus**

Nature de l'engagement et identité du donneur si connu ou individualisé	Montant
Avals, cautions et garanties	
TOTAL	

- **Engagements réciproques**

Nature de l'engagement	Montant
Commandes en cours d'immobilisations Crédit-bail, dont le détail est ci-après indiqué	
TOTAL	

▶ **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Postes concernés	Dettes garanties	VNC des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit Dettes fournisseurs et comptes rattachés Autres dettes		
TOTAL		

C D e | Christian Détré
Commissariat aux comptes

commissaire aux comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES
ET DU CENTRE

A2FL
Société par actions simplifiée (société à associé unique)
Au capital de 3 000 €
Siège social : 3 rue Saint-Louis
27000 Evreux

533 337 895 R.C.S. EVREUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

A2FL
Société par actions simplifiée (société à associé unique)
Au capital de 3 000 €
Siège social : 3 rue Saint-Louis
27000 Evreux

533 337 895 R.C.S. EVREUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2022

À l'associée unique de la société A2FL,

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2FL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2021 jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établit volontairement par la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices, prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ville d'Avray, le 5 décembre 2022

C D e Christian Détré Commissariat aux comptes

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes

A2FL

ACTIF	30-juin-22 Brut	Amort-Prov	Net	30-juin-21
CAPITAL SOUSCRIT - NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**80 000**		**80 000**	**80 000**
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, etc...				
Fonds commercial	80 000		80 000	80 000
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**362 458**	**311 111**	**51 347**	**63 665**
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages	99 181	90 960	8 221	9 941
Autres	263 277	220 151	43 126	53 724
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**3 604**		**3 604**	**3 604**
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 604		3 604	3 604
STOCKS ET EN COURS	**21 200**		**21 200**	**9 800**
Matières premières et consommables	21 200		21 200	9 800
En-cours de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
CRÉANCES	**23 726**		**23 726**	**45 902**
Avances et acomptes versés sur commande	1 969		1 969	8 675
Clients	15 093		15 093	2 871
Autres créances	6 664		6 664	34 355
TRÉSORERIE	**70 592**		**70 592**	**87 235**
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	70 592		70 592	87 235
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	**4 560**		**4 560**	**1 710**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL ACTIF	**566 140**	**311 111**	**255 029**	**291 916**

PASSIF	30-juin-22	30-juin-21
CAPITAUX PROPRES	**55 087**	**82 336**
Capital	3 000	3 000
Primes et réserves	79 336	78 890
Report à nouveau		
Résultat	-27 248	446
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**71 253**	**71 253**
Provisions pour risques	71 253	71 253
Provisions pour charges		
DETTES FINANCIÈRES	**54 342**	**63 794**
Emprunts établissements financiers	48 973	50 000
Banques		
Emprunts et dettes financières diverses	5 370	13 794
DETTES COURT TERME	**74 346**	**74 534**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	30 821	25 833
Dettes sociales	40 076	47 496
Dettes fiscales	3 449	1 205
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	**255 029**	**291 916**
FONDS DE ROULEMENT	40 363	56 320
EXCEDENT (+) BESOIN (-) FINANCEMENT D'EXPLOITATION	30 230	30 915
TRESORERIE	70 592	87 235

A2FL

COMPTE DE RESULTAT	Montant		% du CA HT		Var N/N-1
	30-juin-22	30-juin-21	30-juin-22	30-juin-21	
Ventes de marchandises					
Production de biens	103	27	0.0%	0.1%	280.0%
Production de services	745 597	47 176	100.0%	99.9%	x 16
TOTAL CA HT	**745 700**	**47 203**	***100%***	***100%***	**x 16**
Evolution en année pleine	1480%				
Production stockée					
Production immobilisée					
Subvention d'exploitation	20 295	68 945	2.7%	146.1%	-70.6%
Reprise sur amortissements & provisions					
Autres produits	15 827	1 268	2.1%	2.7%	x 12
PRODUITS D'EXPLOITATION	**781 822**	**117 416**	***105%***	***249%***	**565.9%**
Achats consommés de marchandises					
Achats consommés de matières 1ères	296 730	17 428	39.8%	36.9%	x 17
Achats consommés de matières consommables					
Achats de sous-traitance					
Autres achats	28 086	5 803	3.8%	12.3%	384.0%
Services extérieurs	129 520	51 025	17.4%	108.1%	153.8%
Impôts & taxes	6 490	1 894	0.9%	4.0%	242.7%
Salaires & traitements bruts	264 306	22 249	35.4%	47.1%	x 12
Charges sociales	52 335	5 431	7.0%	11.5%	863.6%
Dotations aux amortissements	23 976	12 886	3.2%	27.3%	86.1%
Dotations aux provisions					
Autres charges	996		0.1%		
CHARGES D'EXPLOITATION	**802 438**	**116 715**	***108%***	***247%***	**587.5%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-20 617**	**701**	***-3%***	***1%***	**ns**
QUOTE-PART OPERATIONS EN COMMUN					
Produits financiers					
Charges financières	350	24	0.0%	0.0%	x 15
RESULTAT FINANCIER	**-350**	**-24**	***0%***	***0%***	**ns**
Produits exceptionnels					
Charges exceptionnelles	6 281	232	0.8%	0.5%	x 27
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-6 281**	**-232**	***-1%***	***0%***	**ns**
Participation des salariés					
Impôt Société					
RESULTAT NET	**-27 248**	**446**	***-4%***	***1%***	**ns**

A2FL

Annexe des Etats de Synthèse au 30-6-2022

1 - Préambule

L'exercice social clos le 30-6-2022 a une durée de 12 mois

L'exercice précédent clos le 30-6-2021 avait une durée de 6 mois

Le total du chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice s'élève à :	745 700 €
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de	255 029 €
Le résultat net comptable est une perte de	-27 248 €

2 - Evénements significatifs et faits caractéristiques :

- **Changement de méthode ou d'estimation et impact**
  Il n'y a eu aucun changement de méthode ou d'estimation sur l'exercice.

- **Faits caractéristiques de l'exercice**
  La date de clôture a été avancée au 30/06/2021 afin de repartir sur une comptabilité non impactée par les différentes fermetures liées au Covid-19. L'exercice 2021/2022 devrait ainsi permettre d'afficher une exploitation normale sur 12 Mois. La date de clôture au 30 Juin, sera maintenue pour les prochains exercices.

  Compte-tenu de la propagation de l'épidémie Covid-19 dans le monde au cours de l'année 2020 et du premier semestre 2021, il est considéré que, pour les périodes ou exercices clos au 31 décembre 2020 et ultérieurement, l'épidémie de Covid-19 constitue une situation avérée, qui existait avant la clôture de nos comptes annuels au 30 Juin 2022.

  Nous n'avons pas décelé un quelconque impact financier sur la valeur des actifs et passifs au 30 Juin 2022 ou une quelconque incertitude sur la continuité d'exploitation, l'activité ayant repris normalement.

- **Evènements postérieurs**
  Aucun évènement significatif postérieur à la date de clôture n'est à signaler.

3 - Règles et méthodes comptables :

Les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant du règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général, modifiant le Règlement 2014-03.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

► **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

► **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immoblisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

► **Stocks :**

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

► **Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

► **Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

4 - Notes sur le bilan actif :

▶ Actif immobilisé

• Immobilisations incorporelles

Fonds commercial	Valeur brute	Amortissemt Dépréciation	Valeur nette	Taux appliqué
Fonds acheté	80 000		80 000	
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport				
TOTAL	**80 000**		**80 000**	

• Mouvements des immobilisations de l'exercice

▪ **Immobilisations brutes**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	80 000			80 000
Immobilisations corporelles	359 918	11 658	9 118	362 458
Immobilisations financières	3 604			3 604
TOTAL	**443 521**	**11 658**	**9 118**	**446 061**

▪ **Amortissements et dépréciations d'actif**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	296 252	23 976	9 118	311 111
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**296 252**	**23 976**	**9 118**	**311 111**

▪ **Détail des immobilisations et amortissements en fin de période**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissemt Dépréciation	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	80 000		80 000	
Matériels & outillages	99 181	90 960	8 221	3 à 10 ans
Installations générales	177 019	134 140	42 879	5 à 15 ans
Matériels de transport	3 540	3 540		3 ans
Matériel bureau & informatique	6 144	6 144		3 à 5 ans
Mobilier	76 574	76 326	247	7 à 10 ans
TOTAL	**442 458**	**311 111**	**131 347**	

▶ Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actifs immobilisé	3 604		3 604
Actifs circulant & charges d'avance	120 078	120 078	
TOTAL	**123 682**	**120 078**	**3 604**

► **Produits à recevoir par poste du bilan**

Produits à recevoir	30-juin-22	30-juin-21
Personnel		2 907
Organismes sociaux		13 467
Etat et autres collectivités publiques		7 586
TOTAL		**23 960**

5 - Notes sur le bilan passif :

► **Capital social**

Mouvements du Capital	Nombre de titres	Valeur Nominale	Capital social
Début d'exercice	100	30	3 000
Emissions			
Remboursement ou annulation			
Fin d'exercice	**100**	**30**	**3 000**

► **Provisions pour risques et charges**

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit sur la période :

Libellés	Montant à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise pour utilisation	Reprise pour non utilisation	Montant à la clôture
Autres provisions	71 253				71 253
TOTAL	**71 253**				**71 253**

► **Etat des dettes**

	Etat des dettes	Montant total	A un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	Etablissement de crédit (A)	48 973	12 376	36 596	0
	Dettes financières diverses	5 370	5 370		
	Fournisseurs	30 821	30 821		
	Dettes fiscales & sociales	43 525	43 525		
	TOTAL	**128 688**	**92 092**	**36 596**	**0**
(A)	Dont emprunts contractés sur la période		Dont emprunts remboursés		1 027

► **Charges à payer par poste du bilan**

Charges à payer	30-juin-22	30-juin-21
Fournisseurs	11 880	5 760
Dettes sociales	27 220	42 215
Dettes fiscales	920	1 095
TOTAL	**40 020**	**49 070**

6 - Notes sur le compte de résultat :

► Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

	30-juin-22			30-juin-21		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Chiffre d'affaires	**745 700**		**745 700**	**47 203**		**47 203**
Dechets	103		**103**	27		**27**
Services	745 597		**745 597**	47 176		**47 176**

► Composantes du résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :	30-juin-22	30-juin-21
Produits financiers		
Charges financières	**350**	**24**
Intérêts et charges assimilées	350	24
RESULTAT FINANCIER	**-350**	**-24**

► Tableaux relatifs aux produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel peut se décomposer de la manière suivante :	30-juin-22	30-juin-21
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	**6 281**	**232**
Sur opérations de gestion	**6 281**	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	*90*	
Autres	*6 191*	
Sur opérations en capital		**232**
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		*232*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-6 281**	**-232**

► Accroissements et allégements de la dette future d'impôts

Accroissements et allégements	Montant	Impôts Taux:	15.00%
Allégements	**218 748**		**32 812**
Total des déficits reportables	218 748		32 812
TOTAL	**218 748**		**32 812**

7 - Engagements hors bilan

► **Autres engagements donnés, reçus ou réciproques**

- **Engagements donnés**

Nature de l'engagement et identité du bénéficiaire si connu ou individualisé	Montant
Effets escomptés non échus Avals, cautions et garanties	
TOTAL	

- **Engagements reçus**

Nature de l'engagement et identité du donneur si connu ou individualisé	Montant
Avals, cautions et garanties	
TOTAL	

- **Engagements réciproques**

Nature de l'engagement	Montant
Commandes en cours d'immobilisations Crédit-bail, dont le détail est ci-après indiqué	
TOTAL	

► **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Postes concernés	Dettes garanties	VNC des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit Dettes fournisseurs et comptes rattachés Autres dettes		
TOTAL		

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices, prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A 2 F L
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 3 Rue Saint-Louis
27000 EVREUX
533 337 895 RCS EVREUX

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022 :

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat

L'Associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à la somme de 27 248,26 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 27 248,26 euros

- Imputée en totalité au compte « autres réserves ».

Décision adoptée par l'Associée unique en date du 15 décembre 2022.

Certifié conforme
La Présidente